

PROCES VERBAL
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 MARS 2006

-:-

L'an deux mille six, le 29 mars, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 23 mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SEVE, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Nicole BICHAREL, M. Denis HOCHSTETTER, Mme Jacqueline GEYL, M. Jean FROUIN, Mme Josette HERNU, M. Jean-Bernard BATTESTI, Mme Sophie DHENAU, M. Michel VIGNE, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Chantal RICHARD, M. Bernard GITLER, M. Bernard ASSELIN, M. Alain DUTEMPLE, Mme Annick CHAMPEAU, M. Christian CHAIA, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Danielle LECLERC-ROBERT, Mme Micheline RONDEAU, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, Mme Catherine LEBOURG, Mme Marie-Lys MICHEL, Mme Sylviane HAZAC-FIN, M. Jacques YVARS, M. Pierre MALET (arrivée à 18 h 38), M. Pierre PETIT, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Claude CITERNE, représenté par M. HOCHSTETTER,
Mme Hélène CESARI, représentée par Mme Jacqueline GEYL,
Mme Edith VINCHANT (épouse DARNI), représentée par Mme MICHEL,
M. Yves FOGLIERINI, représenté par Monsieur YVARS,
M. Fernand BERSON, représenté Mme HAZAC-FIN,

SECRETAIRE :

Mme Marie-Lys MICHEL

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 36.

1 - APPLICATION DE LA CIRCULAIRE NOR MCT B 05 10036 C DU 31 DECEMBRE 2005 RELATIVE AUX MODIFICATIONS APPORTEES A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 14 : CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** la décision de retenir au titre des conditions d'amortissement des subventions d'équipement les choix suivants :

- une durée d'amortissement maximale de 15 ans pour les subventions d'équipement versées à des organismes publics,
- une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions d'équipement versées à des organismes privés.

2 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005. BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil décide de reprendre le résultat, dès le vote du Budget Primitif 2006, de la façon suivante :

- ligne 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés »	607 283.94 €
- ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté »	2 011 165.84 €

Résultat des votes :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF, 2 FN

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT DE LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2006.

Le Conseil décide d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2006 de la manière suivante :

	TAUX 2005	TAUX 2006	% 2005/2006
Taxe d'habitation	16,95	17,27	1,9 %
Foncier bâti	20,78	21,17	1,9 %
Foncier non bâti	42,38	43,18	1,9 %

soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,018826 et un produit attendu de 16 221 825.00 €

Résultat des votes :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE 5 UMP-UDF, 2 FN

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006.

Le Conseil décide de procéder à l'adoption des crédits inscrits au budget primitif 2006, chapitre par chapitre :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 629 639.76 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN	
Chapitre 012	Charges de personnel	15 247 438.00 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF	
ABSTENTION	2 FN	
Chapitre 014	Atténuations de produits	24 581.00 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF	
ABSTENTION	2 FN	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 608 316.80 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN	
Chapitre 66	Charges financières	1 536 941.11 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	34 081.00 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN	

Chapitre 023 POUR CONTRE ABSTENTION	Virement à la section d'investissement 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF 2 FN	1 000 000.00 €
---	---	----------------

Chapitre 042 POUR CONTRE ABSTENTION	Opération d'ordre de transferts entres sections 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF 2 FN	983 152.73 €
---	--	--------------

B. RECETTES

Chapitre 70 POUR ABSTENTION	Produits des services du domaine et ventes diverses 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	1 532 965.00 €
---	---	----------------

Chapitre 73 POUR CONTRE	Impôts et taxes 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	20 006 058.74 €
---	--	-----------------

Chapitre 74 POUR ABSTENTION	Dotations et participations 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF 2 FN	7 976 384.00 €
---	---	----------------

Chapitre 75 POUR ABSTENTION	Autres produits de gestion courante 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	128 058.00 €
---	--	--------------

Chapitre 013 POUR ABSTENTION	Atténuations de charges 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	217 000.00 €
--	--	--------------

Chapitre 76 POUR ABSTENTION	Produits financiers 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	156 252.82 €
---	--	--------------

Chapitre 77 POUR ABSTENTION	Produits exceptionnels 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	36 266.00 €
---	---	-------------

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 16 POUR CONTRE	Emprunts et dettes assimilés 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	2 246 318.00 €
Chapitre 20 POUR CONTRE	Immobilisations incorporelles 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	348 020.00 €
Chapitre 204 POUR ABSTENTION	Subventions d'équipements versées 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	233 600.00 €
Chapitre 21 POUR CONTRE	Immobilisations corporelles 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	891 536.00 €
Chapitre 23 POUR CONTRE	Immobilisations en cours 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	6 171 469.11 €

B. RECETTES

Chapitre 10 POUR ABSTENTION	Dotations, fonds divers dont excédent de fonctionnement capitalisé 607 283.94 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	2 202 283.94 €
Chapitre 13 POUR ABSTENTION	Subventions d'investissement 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	1 915 701.38 €
Chapitre 16 POUR CONTRE	Emprunt et dettes assimilés 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	4 221 865.00 €
Chapitre 23 POUR ABSTENTION	Immobilisations en cours 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ" 5 UMP-UDF, 2 FN	175 224.00 €

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000.00 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	5 UMP- UDF	
ABSTENTION	2 FN	
Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	983 152.73 €
POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
ABSTENTION	5 UMP-UDF, 2 FN	

5 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005 – BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Le Conseil décide à l'**UNANIMITE** de reprendre le résultat, dès le vote du Budget Primitif 2006, de la façon suivante :

- ligne 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3 755.83 €
- ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté »	6 382.89 €

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE.

Le Conseil décide de procéder à l'adoption des crédits inscrits au Budget Restauration et Portage à domicile pour l'exercice 2006, chapitre par chapitre :

POUR LA SECTION FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	147 474.22 €
Le Conseil approuve à 'UNANIMITE.		
Chapitre 67	Charges Exceptionnelles	500.00€
Le Conseil approuve à l' UNANIMITE.		
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	651.33 €
Le Conseil approuve à l' UNANIMITE.		

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	120 000.00 €
Le Conseil approuve à l' UNANIMITE.		
Chapitre 74	Dotations et participations	3 499.66 €
Le Conseil approuve à l' UNANIMITE.		
Chapitre 75	Autres produits de Gestion Courantes	18 743.00 €
Le Conseil approuve à l' UNANIMITE.		

POUR LA SECTION INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 1 000.00 €
Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**.

B. RECETTES

Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et réserves 3 775.83 €
Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**.

Chapitre 040 Opération d'ordre de transferts entre sections 651.33 €
Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE**.

7 - PROJET D'AMENAGEMENT DU JARDIN DU PIGEONNIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE.

Afin d'aménager un jardin public autour du Pigeonnier, au carrefour de la rue des Tournelles et du Boulevard Paul Vaillant Couturier, le Conseil à l'**UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale des Espaces Verts de la Région Ile de France et du Conseil Général du Val-de-Marne.

S'ENGAGE à conserver au terrain sa vocation exclusive d'espace vert public, et à le classer en zone N dans le Plan Local d'Urbanisme.

S'ENGAGE à faire connaître, notamment par des panneaux, que l'aménagement s'est fait avec le concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France et du Conseil Général du Val-de-Marne.

S'ENGAGE à prendre en charge les frais de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et nécessaires à l'octroi des subventions.

8 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D N 266 SISE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE PROPRIETE DE LA VILLE DE PARIS

Le Conseil à l'**UNANIMITE**

DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée D, n°266 pour une superficie de 1 317 m².

DIT que le montant d'acquisition est fixé à 197 550 euros, conformément à l'avis des domaines.

DIT que la transaction sera réalisée par acte notarié.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les actes afférents.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours,

- Chapitre 21 – immobilisation corporelle.
- Nature 2111 – terrain nu.
- Sous fonction 824 – autre opération d'aménagement urbain.

9 - CONVENTION PORTANT ELABORATION D'UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET D'UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU VAL DE MARNE :

- **APPROBATION DE LA CONVENTION.**
- **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.**

Le Conseil approuve à la **UNANIMITE** la convention susvisée passée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val de Marne (CAUE 94) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

(En sa qualité de président du CAUE 94, Monsieur BATTESTI n'a pas pris part au vote).

10 - REHABILITATION DU SECHOIR AUX CORNETTES – SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX. LOTS 2 ET 3.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à :

- signer le marché avec les entreprises attributaires des lots 2 et 3 :

Lot	Intitulé	Offre en € HT	Attributaire
2	menuiseries ext. PVC et acier-serrurerie	59 000,00 € HT	<u>SOCIETE LA FRANCAISE DE MIROITERIE</u> 94240 L'Haÿ-les-Roses
3	plomberie-chauff.-ventilation-couverture	84 173,12 € HT	<u>Entreprise LAURENT</u> 94240 L'Haÿ-les-Roses

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2006 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous-fonction 422, nature 2313.

Résultat des votes :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ",
5 UMP-UDF

CONTRE 2 FN

11 - AERATION DES ECOLES DU JARDIN PARISIEN ET DU CENTRE – SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°6.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à :

- signer le marché avec l'entreprise attributaire du lot 6 :

Lot	Intitulé	Offre en € HT	Attributaire
6	PLATRERIE – FAUX PLAFONDS	56 000 € HT	<u>PROTHERM</u> 43, route Nationale 190 78 440 ISSOU

- signer le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au Budget Primitif 2006 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous-fonction 212, nature 2313

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 2 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF, 2 FN
ABSTENTION	4 PCF et app.,

12 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS AU SIPPAREC.

Le Conseil désigne comme représentants de la commission d'appel d'offres de la Commune de L'Haÿ-les-Roses à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Délégué titulaire : Monsieur Alain DUTEMPLE
- Délégué suppléant : Monsieur Gérard DELACOUR

Le Conseil autorise par ailleurs, Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, à notifier et exécuter les marchés correspondants.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION	5 UMP-UDF, 2 FN

13 - CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N° 1 – MARCHE N° 108

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant qui arrête :

- Le programme modifié (arrêt définitif du programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance).
- Le contenu de la mission de Maîtrise d'œuvre compte tenu des modifications de prestations apportées.
- L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, concernés par ces modifications.
- L'établissement du forfait définitif de rémunération prévu au contrat de maîtrise d'œuvre.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

14 - REHABILITATION DU MOULIN DE LA BIEVRE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N° 1 – MARCHE N° 109

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant qui arrête :

- Le programme modifié (arrêt définitif du programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance).
- Le contenu de la mission de Maîtrise d'œuvre compte tenu des modifications de prestations apportées.
- L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, concernés par ces modifications.
- L'établissement du forfait définitif de rémunération prévu au contrat de maîtrise d'œuvre.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

15 - REHABILITATION D'UNE SALLE POLYVALENTE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N° 1 – MARCHE N° 110

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant qui arrête :

- Le programme modifié (arrêt définitif du programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance).
- Le contenu de la mission de Maîtrise d'œuvre compte tenu des modifications de prestations apportées.
- L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, concernés par ces modifications.
- L'établissement du forfait définitif de rémunération prévu au contrat de maîtrise d'œuvre.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

16 - MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** l'avenant n°1 ayant pour objet de supprimer du marché de base la prestation confiée à la Société ISS-ENERGIE (chauffage), pour un montant de 1 070,00 € HT, soit 1 279,72 € TTC afin de tenir compte du transfert de la salle de cinéma La Tournelle à la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Par ailleurs, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

17 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** l'avenant n°1 ayant pour objet de supprimer du contrat la prestation confiée à la Société KONÉ (ascenseurs), pour un montant de 1 884,00 € HT, soit 2 263,26 € TTC afin de tenir compte du transfert de la piscine de cinéma La Tournelle à la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Par ailleurs, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

18 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** l'avenant n°1 ayant pour objet de supprimer du contrat les prestations confiées à la Société SICLI (extincteurs) pour un montant de :

- | | |
|----------------|---------|
| • Piscine | 71,21 € |
| • La Tournelle | 20,04 € |

afin de tenir compte du transfert de ces deux équipements à la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Par ailleurs, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL VOLLEY-BALL.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL VOLLEY-BALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 8 650 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 8 650 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL ATHLETISME.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL ATHLETISME.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 16 699 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 16 699 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

21 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL FOOTBALL.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL FOOTBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 113 119 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 113 119 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL BASKET-BALL.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL BASKET BALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 23 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 23 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous fonction 40, nature 6574.

23 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL HANDBALL.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL HANDBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 26 371 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 26 371 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL RUGBY.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL RUGBY.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 19 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 19 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

25 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL AIKIDO.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL AIKIDO.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 4 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 4 500 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL JUDO.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL JUDO.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 34 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 34 200 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL KARATE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, passée avec l'association CAL KARATE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 5 910 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 5 910 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL TIR A L'ARC.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TIR A L'ARC.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 900 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 900 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL GYMNASTIQUE DE LOISIRS.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL GYMNASTIQUE LOISIRS.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 3 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 3 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL GYMNASTIQUE SPORTIVE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL GYMNASTIQUE SPORTIVE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 30 400 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 30 400 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

32 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL TENNIS.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TENNIS.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 82 700 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 82 700 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

33 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TENNIS DE TABLE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 41 700 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 41 700 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

34 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL SQUASH.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL SQUASH.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 22 800 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 22 800 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

35 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL YOGA.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL YOGA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

36 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL GYM AQUATIQUE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL GYM AQUATIQUE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

37 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL PLONGEE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL PLONGEE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

38 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL BODY GYM 94.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL BODY GYM 94.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

39 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL DARTS.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL DARTS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

40 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION CAL PETANQUE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL PETANQUE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION ECOLE D'ARTS MARTIAUX.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association ECOLE D'ARTS MARTIAUX.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 24 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 24 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 40, nature 6574.

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION « ASSOCIATION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE L'HAÏ-LES-ROSES » (ASCLF).

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association A.S.C.L.F.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 381 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 381 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous fonction 40, nature 6574.

43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION AMBITIONS ET DECOUVERTES.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association AMBITIONS ET DECOUVERTES.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 850 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que le montant de la dépense, soit 850 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous fonction 40, nature 6574.

44 - MISE EN REFORME D'ENGINS

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que les engins ci-après désignés sont mis en réforme :

. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 031351
. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 029011
. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 031643
. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 047356
. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 031251
. Souffleuse ECHO type PPK	n° de série : 046592
. Tondeuse WOLF type RT	n° de série : 28675
. Tondeuse AS MOTOR	n° de série : 18001101202
. Tondeuse SABO	n° de série : X013771
. Tondeuse SABO	n° de série : X019537/21623

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant de pourvoir à leur destruction ou à en assurer leur reprise.

45 - FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – MODIFICATION

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE de modifier la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- bulletin individuel : 1,81 €
- feuille de logement : 1,00 €
- feuille de logement non enquêté : 1,81 €

DIT que les forfaits votés pour les deux demi-journées de formation des agents recenseurs ainsi que la rémunération du coordonnateur communal et de son adjoint restent inchangés

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution des présentes dispositions et de signer les documents afférents au recensement rénové de la population.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits affectés à cet effet au budget de la ville à la sous-fonction 64, natures 64111, 64112, 64118, 64131, 6331, 6336, 6451, 6453.

46 - FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2005

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE de revaloriser le taux de l'indemnité représentative de logement alloué aux instituteurs et, de porter son montant mensuel à 210,16 euros au titre de l'année 2005.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le Budget de la Ville à la sous-fonction 212, nature 6556.

47 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** :

DECIDE la modification des effectifs selon le tableau proposé ci-après :

Ancienne appellation	Ancien effectif	Nouvelle appellation	Effectif
Agent d'entretien Agent d'entretien qualifié Conducteur	137 50 2	Agent des services techniques	189
Conducteur spécialisé 1er niveau Agent technique	6 10	Agent technique	16
Conducteur spécialisé 2nd niveau Agent technique qualifié	8 11	Agent technique qualifié	19
Chef de garage Agent technique principal	2 14	Agent technique principal	16
Chef de garage principal Agent technique chef	1 3	Agent technique en chef	4
TOTAL	244		244

DIT que la dépense en résultant fera l'objet d'une imputation au Budget Communal au chapitre 012, articles 64111, 64112, 64118, 64131, 6451, 6453, 64832, 6331, 6332, 6336.

Questions diverses :

Vœu du groupe "Citoyens à L'Haÿ" au nom de la majorité municipale portant sur le racisme et la xénophobie dans la société française :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
NPPV 5 UMP-UDF, 2 FN

A 20 h52, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France